Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

Herausgeber: Société de communication de l'habitat social

Band: 60 (1987)

Heft: 9

Artikel: "La Grangette"

Autor: Vittone, R. / Willomet, R.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-128802

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 02.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

«LA GRANGETTE»

Le centre d'hébergement provisoire, à Lausanne

1.1. Historique

A fin 1982, le Département de la prévoyance sociale et des assurances a passé convention (entrée en vigueur le 1.1.1983) avec la section lausannoise de la Croix-Rouge, afin de lui confier la responsabilité de la gestion de centres d'hébergement. Aux deux centres de Bex et de Crissier, déjà existants en 1982, sont venus s'ajouter celui de Vennes (janvier 1985), celui des Avants (novembre 1985) et celui de La Claie-aux-Moines (août 1986).

Face à l'augmentation du nombre de requérants d'asile, ces cinq dernières années, le Service de prévoyance et d'aide sociales a rencontré de grandes difficultés dans la recherche de lieux d'hébergement. Les problèmes aigus qui se sont posés en 1985 avec l'arrivée, durant plusieurs mois, de quelque deux cents nouveaux candidats réfugiés politiques ont amené le Conseil d'Etat à mettre sur pied un état-major de crise dont l'une des missions a consisté à rechercher des solutions nouvelles et durables aux problèmes de l'hébergement des candidats réfugiés politiques.

En effet, d'une part les possibilités traditionnelles d'accueil dans de petits hôtels et pensions n'ont rapidement plus suffi à absorber tous ces nouveaux arrivants. D'autre part, les autres solutions trouvées ultérieurement avec peine comportent de gros inconvénients en vertu de leur aspect provisoire (de l'ordre de un à trois mois) et créent parfois des difficultés, de par les nombreux déplacements qui en découlent. Par ailleurs, l'absence d'un lieu stable, à proximité des divers services amenés à intervenir rapidement lors de l'arrivée des requérants (contrôle des habitants, services sociaux, police des étrangers, police de sûreté, policlinique médicale), rend leur mission difficile.

La grande fluctuation annuelle, voire mensuelle, et l'imprévisibilité du nombre des nouveaux requérants d'asile rendent difficile une planification rationnelle des besoins. A titre indicatif, les chiffres de l'Office fédéral de police concernant les nouvelles demandes d'asile durant ces huit dernières années:

	Vaud	Suisse
1979	275	1182
1980	291	3020
1981	790	4226
1982	1328	7135
1983	1136	7886
1984	642	7435
1985	1517	9073
1986 (du 1.1. au 31.7.)	195	3280

Aussi, une conception souple pour la prise en charge des candidats réfugiés politiques a-t-elle été définie en prévoyant un lieu de «premier accueil» proche de Lausanne, afin de faciliter le travail et les formalités administratives et des lieux d'hébergement à plus long terme.

1.2. Analyse et définition des besoins

Dans le cadre de ses travaux, l'état-major de crise a étudié plusieurs possibilités nouvelles d'hébergement et est arrivé à la conclusion qu'une solution de construction d'un centre avec des éléments mobiles au lieu dit «La Grangette» offrirait le maximum d'avantages de par la souplesse qu'elle comporte, tant au niveau de son emplacement géographique que de son affectation. Selon la conjoncture, ce centre servirait de premier accueil, mais pourrait également permettre l'hébergement à plus long terme.

Il peut paraître paradoxal de prévoir la construction d'un nouveau centre, alors que l'on assiste, pour l'instant, à une diminution du nombre de requérants. Cependant, ce projet se justifie par un certain nombre d'éléments:

1. D'une manière générale, l'expérience montre que, parmi toutes les solutions d'accueil pratiquées à l'égard des candidats réfugiés politiques, celle d'un centre d'hébergement, aménagé de manière spécifique et géré par un personnel engagé à cet effet, est de loin la solution la plus efficace et la plus économique.

2. Etant donné l'échéance de fermeture d'autres centres à court ou moyen terme, il y aurait possibilité, ni nécessaire, de désaffecter les centres les plus coûteux.

Par ailleurs, d'un point de vue financier, ce projet se justifie dans une optique à moyen terme (dix ans), étant donné les possibilités favorables d'amortissement et l'économie dans les dépenses annuelles globales de la prise en charge des

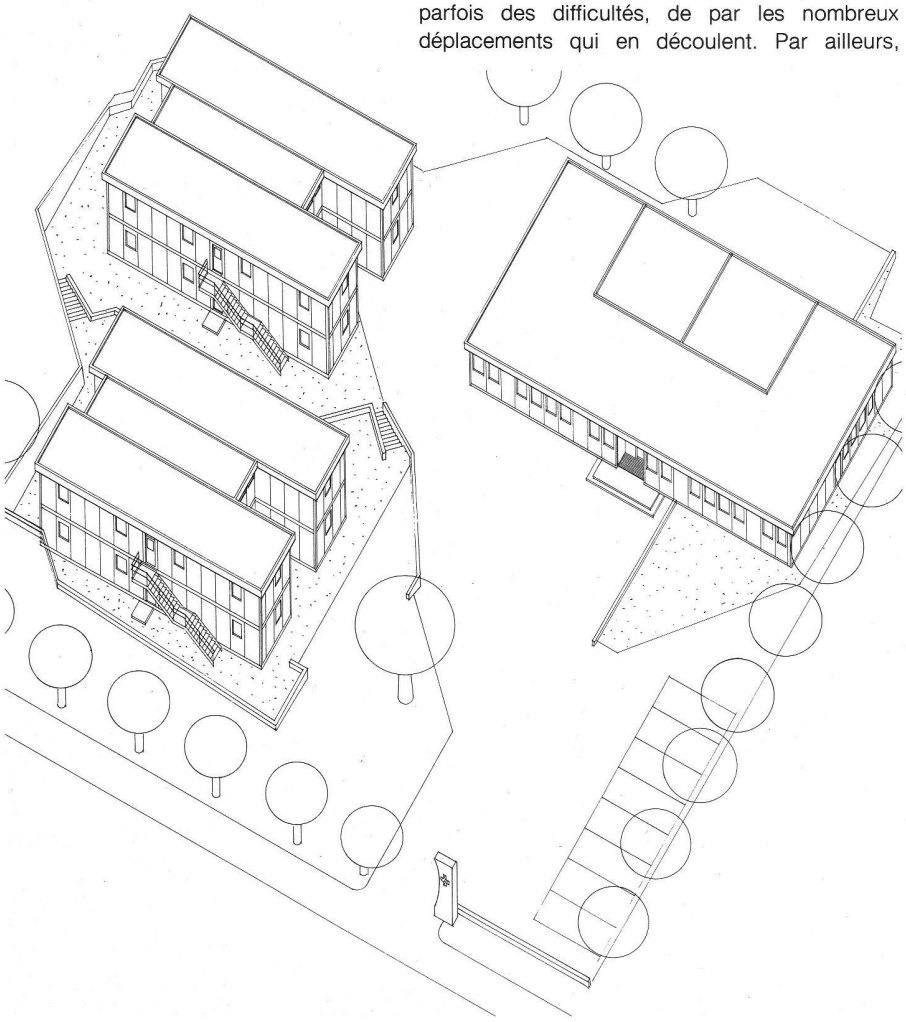

Echéances	Capacité d'accueil max. Loyer annuel
Grand-Vennes fin septembre 1986	55
Claie-aux-Moines fin juillet 1989	60 Fr. 131 000.–

Ces baux ne sont pas renouvelables.

Les Avants fin décembre 1987	60 Fr. 125 000.–
Lausanne-Vennes fin décembre 1987	80 Fr. 180 000.–
Bex fin décembre 1988	100 Fr. 277 500.–
Crissier fin décembre 1993	120 Fr. 324 000.–

Ces baux peuvent être renouvelés et feront l'objet de discussions, en fonction de l'évolution de la situation.

candidats réfugiés politiques. Tout en restant une construction provisoire, il peut également donner lieu ultérieurement à une autre affectation.

3. La nécessité de disposer d'un établissement dont la structure et l'emplacement sont optimaux:
– structure polyvalente permettant une souplesse dans l'aménagement interne en fonction des diverses ethnies amenées à cohabiter et des situations personnelles (célibataire, couple avec ou sans enfants), des pensionnaires;
– emplacement à la fois isolé et discret, mais à proximité de l'agglomération lausannoise où se trouvent les services concernés par la présence des requérants (police des étrangers, police de sûreté, policlinique médicale, services sociaux), ainsi qu'une grande partie du potentiel d'emplois disponibles pour les candidats réfugiés politiques.

4. Les difficultés rencontrées sur le marché du logement entraînent une durée de séjour dans les centres toujours plus longue. Aussi, les places disponibles sont-elles de plus en plus rares.

2. Programme du centre

2.1. Terrain

L'ECA possède au nord-ouest de Lausanne la grande propriété de la «Grangette» de 103 875 m²; ce terrain est limité à l'est par l'aérodrome de la Blécherette, territoire de la commune de Lausanne, à l'ouest, par la limite communale Lausanne–Prilly, au nord par les Hospices cantonaux de Cery.

L'hébergement provisoire est projeté à l'extrémité sud du terrain, sur une parcelle d'environ 6500 m².

La zone est très bien délimitée à l'ouest et au sud par la forêt et la falaise qui surplombent Pierrefleur, à l'est par l'aérodrome et au nord par une construction en bois abritant sporadiquement des enfants handicapés. L'accès est assuré par un chemin privé depuis l'avenue du Grey.

2.2. Programme des locaux

Basé sur l'expérience acquise dans les autres centres existants, le programme de la première installation est limité à une centaine de lits. Si la demande l'exigeait, le terrain permettrait d'agrandir le centre à environ 150 lits, taille maximale pour assurer une exploitation optimale.

L'aménagement du centre a été prévu avec tous les locaux annexes nécessaires à son fonctionnement.

3. Construction et aménagements

S'agissant d'hébergement provisoire, le choix s'est porté sur un système de cabines préfabriquées, réalisées en acier galvanisé avec des façades en panneaux isolés. Au même prix de baraques de chantier en bois démontables, cette solution met à disposition des constructions de belle tenue, durables, coloriées, superposables et aisément récupérables plus tard.

Les unités sont soutenues par quatre montants d'acier fixés sur des fondations indépendantes.

Le plancher est réalisé en panneaux de particules haute densité avec un revêtement en vinyl collé. La surcharge admissible est de 350 kg/m².

Les murs sont monoblocs constitués par une injection de mousse polyuréthique entre une paroi extérieure en acier galvanisé revêtu de PVC et un revêtement intérieur en plaques de plâtre avec un revêtement en PVC collé blanc.

Les fenêtres sont à projection avec un verre isolant double et un store à lamelles.

L'isolation thermique et les mesures de prévention incendie répondent aux normes exigées dans le canton de Vaud.

3.1. Equipement fixe

L'installation électrique pour l'éclairage, les prises, les tableaux, le chauffage, les boilers, se compose de matériel suisse agréé.

La buanderie comprend trois machines à laver et trois séchoirs.

Les deux cuisinettes situées dans l'habitation sont équipées de plaques chauffantes, de frigos compartimentés et de casiers individuels pour des réserves alimentaires.

3.2. Equipement mobile

– *Habitation:* chaque requérant dispose d'un lit (mis à disposition par la PC) et d'une armoire. Chaque chambre est équipée d'une table et de chaises. Attenante à la cuisinette, une petite salle est meublée de tables et de chaises pour environ 20 personnes.

– *Administration:* les bureaux disposent d'un mobilier standard avec table, chaises, rangement. Le local de tri des habits dispose de tables et de placards. La batterie de cuisine et la vaisselle sont prévues dans l'inventaire. Le réfectoire comprend 60 places par table de 8 personnes.

4. Coût de la réalisation Fr. 2 060 000.–

R. Vittone/R. Willomet
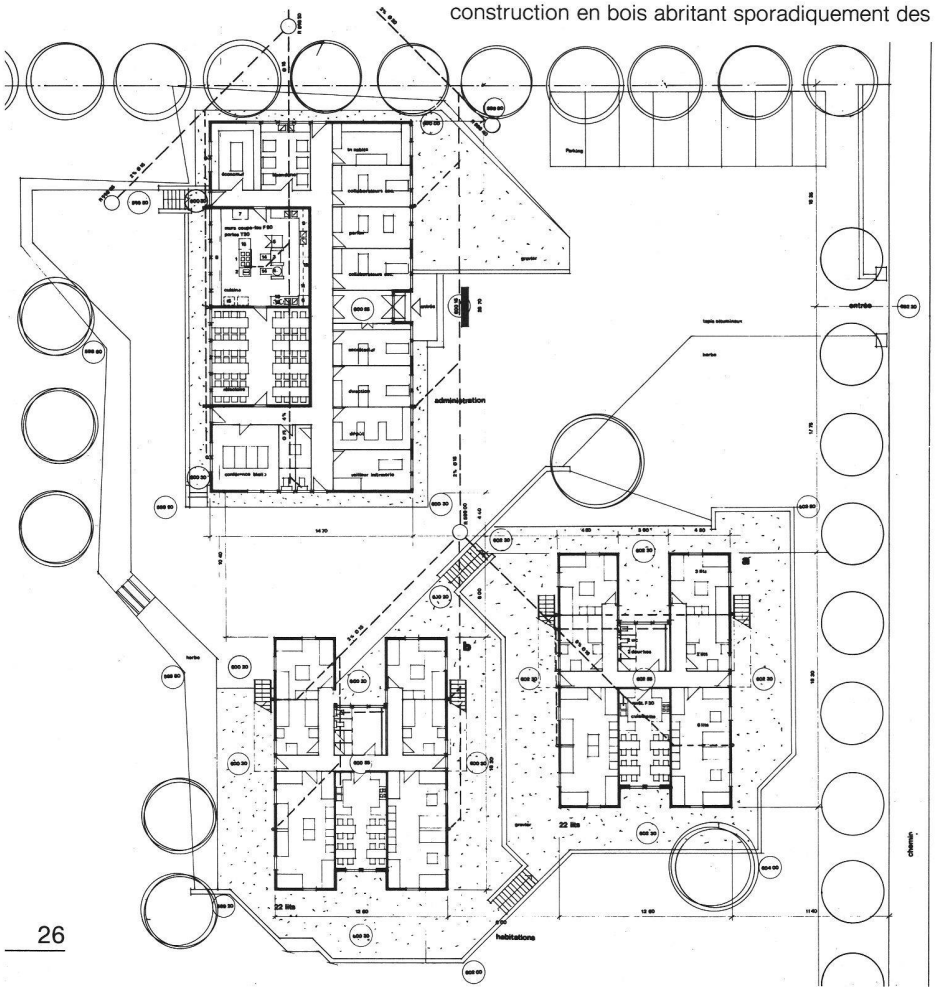
N. B.: le débat au Parlement a finalement imposé une solution en bois suisse (au détriment du projet initial en cabines genre *Portakabin*) qui est plus chère et dont la valeur de reprise au bout de dix ans est quasi nulle.